



## PREFECTURE DE LA BASSE-NORMANDIE

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE BASSE-NORMANDIE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS - AVIS 2009/03	
Objet : Etablissement d'une liste d'espèces invasives animales en Basse-Normandie (hors domaine marin et saumâtre.	
Date : 5 mai 2009	Vote : AVIS FAVORABLE à l'unanimité

**PREAMBULE**

La question des espèces exogènes envahissantes (dites « espèces invasives ») fait partie des préoccupations majeures de l'Etat et de la Région, des collectivités territoriales et des gestionnaires d'espaces naturels. La mise en place d'une stratégie cohérente pour lutter contre ce phénomène et d'une information appropriée apparaît aujourd'hui nécessaire.

Afin de préciser clairement les enjeux, de fournir l'aide à la décision que les collectivités et les acteurs de terrain attendent, il est apparu indispensable de proposer :

- des définitions claires concernant la notion d'espèces invasives ou de potentiel invasif
- une (ou des) listes de référence, établie(s) sur la base de critères stricts.

En effet, si certaines espèces, comme les ragondins ou les écrevisses « exotiques » commencent désormais à être bien identifiées des acteurs de terrain et même du grand public, d'autres espèces, qui ont pourtant un caractère invasif réel dans certaines régions ou pays voisins, présentes chez nous ou à nos portes, ne sont actuellement pas prises en compte dans les stratégies ou plans de gestion des territoires, à défaut d'être correctement identifiées. A contrario, certaines espèces indigènes capables de proliférations locales, loin d'être ce qu'il convient d'appeler des « invasives », sont considérées comme telles par certains acteurs en raison des problèmes locaux qu'elles peuvent générer (étourneaux par exemple).

Ne seront pas intégrées ici les espèces ravageuses des cultures.

**OBJECTIFS**

Ces listes définissant diverses catégories d'invasives ont vocation à alimenter une réflexion sur :

- la hiérarchisation des priorités d'intervention vis à vis des espèces invasives, en accord avec le comité régional de suivi des espèces invasives;
- l'identification d'espèces problématiques pouvant faire l'objet de réglementations départementales ou régionales concernant leur diffusion et leur introduction ;
- la mise en œuvre de mesures d'information et de prévention visant à freiner l'extension de certaines invasives avérées ou potentielles ; à cet égard, la constitution de réseaux d'alerte et de prévention sur les espèces invasives, pourrait permettre d'informer de manière

réactive et concrète les structures opérationnelles compétentes pour intervenir sur les risques de dissémination de nouvelles espèces invasives et d'espèces émergentes ;

- la mise en place d'une surveillance (observatoire) sur les espèces invasives dans leur globalité, les différentes catégories (avérée, potentielle ou à surveiller) étant amenées à évoluer, tant du fait de la mise à jour de la connaissance, que du développement ou non du caractère invasif des espèces sur le territoire considéré.

Le caractère invasif est, par définition, évolutif. Ces listes ont donc vocation à être mises à jour régulièrement. Leur élaboration a reposé sur l'analyse réalisée par plusieurs organismes (ONEMA, ONCFS, GRETIA...) et plusieurs membres du Comité Régional sur les espèces invasives de Basse-Normandie ou du C.S.R.P.N. de Basse-Normandie.

En préambule aux définitions des catégories d'invasives, quelques termes sont à préciser. En effet, le terme d'invasives est consacré aux espèces introduites c'est à dire non indigènes à la faune régionale. On peut donc considérer :

- qu'une espèce présente un caractère invasif lorsqu'elle forme dans plusieurs sites des populations denses, bien installées, qu'elle montre une dynamique d'extension rapide à l'échelle du territoire considéré, et qu'elle entraîne la raréfaction et/ou la disparition de la ou des espèces indigènes occupant la même niche écologique.
- qu'une espèce présente une tendance au développement d'un caractère invasif lorsqu'elle forme dans quelques sites des populations denses (mais non encore stabilisées), ce qui laisse craindre une dynamique d'extension rapide.
- qu'une espèce non indigène porte atteinte à la biodiversité lorsqu'elle concurrence des espèces indigènes ou qu'elle produit des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes.
- qu'une espèce cause des problèmes graves à la santé humaine si elle est porteuse de virus présentant un danger considérable pour la santé de la population humaine.
- qu'une espèce cause des préjudices à certaines activités économiques lorsqu'elle cause des dégâts dans les milieux agricoles et sylvicoles, dans le réseau hydrographique.

## DEFINITION DES CATEGORIES

### CATEGORIE : INVASIVES AVEREES

**Définition :** Espèces non indigènes montrant actuellement un caractère invasif dans le territoire considéré, c'est-à-dire ayant une dynamique d'extension rapide dans son territoire d'introduction et formant localement des populations denses et bien installées, au détriment des espèces indigènes. Sont retenues parmi les invasives avérées :

#### **Mammifères :**

Ragondin (*Myocastor coypus*),  
Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)  
Vison d'Amérique (*Mustela vison*)

#### **Crustacés décapodes d'eau douce :**

Ecrevisse signal de Californie (*Pacifastacus leniusculus*)  
Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*)

#### **Insectes :**

Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*)

## CATEGORIE : INVASIVES POTENTIELLES

**Définition :** Espèce non indigène ne présentant pas actuellement de caractère invasif avéré dans le territoire considéré mais dont la dynamique à l'intérieur de ce territoire et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence d'invasives potentielles sur le territoire considéré justifie une forte vigilance et peut nécessiter des actions préventives

Sont retenues parmi les invasives potentielles les espèces suivantes :

### Oiseaux :

Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*),  
Bernache du Canada (*Branta canadensis*)  
Sarcelle du Chili (*Anas flavirostris*)

### Crustacés décapodes d'eau douce :

Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*)  
Ecrevisse turque (*Astacus leptodactylus*)

### Batraciens :

Grenouille taureau (*Rana caestebiana*)  
Grenouille ricuse (*Rana ridibunda*)  
Xénope ou dactylère du Cap (*Xenopus laevis*)

### Reptiles :

Tortue de Floride (*Trachemys scripta*)

### Mollusques d'eau douce :

Corbicule ou palourde asiatique (*Corbicula fluminea*)  
Moule zébrée (*Dreissena polymorpha*)

### Poissons

Silure (*Silurus glanis*)

## CATEGORIE : ESPECES A SURVEILLER

**Définition :** Cette catégorie indique une espèce non indigène et ne présentant actuellement pas (ou plus) de caractère invasif avéré dans le territoire considéré mais dont la possibilité de développer un caractère invasif n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment du caractère invasif de cette espèce dans d'autres régions de France et d'Europe. La présence de telles espèces sur le territoire considéré nécessite une surveillance particulière.

Sont retenues parmi les espèces à surveiller :

### Oiseaux :

Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*)  
Tadorne casarca (*Tadorna ferruginea*)  
Ochette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*)  
Perruches diverses (*Psittacids*)

### Mammifères :

Chien viverrin (*Nyctereutes procyonoides*)  
Raton laveur (*Procyon lotor*).

**Insectes :**Moustique tigre (*Aedes albopictus*)Chrysomèle américaine (*Chrysomela americana*)Punaise des graines de pin (*Leptoglossus occidentalis*)**Poissons :**Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)Poisson-chat (*Ameiurus melas*)**CATEGORIE : ESPECES POSANT DES PROBLEMES DE SANTE HUMAINE**

**Définition :** Cette catégorie indique une espèce non indigène et présentant actuellement dans notre territoire ou dans d'autres régions des problèmes avérés sur la santé humaine. La présence de telles espèces sur le territoire considéré nécessite une surveillance particulière et une veille sanitaire

**Nota :** Ces espèces appartenant à cette catégorie se trouvent également dans l'une des catégories précédentes

**Oiseaux :**

Psittacidés (Perruches diverses : à collier, Jeune veuve..)

**Mammifères :**Ragondin (*Myocastor coypus*)Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)**Insectes :**Moustique tigre (*Aedes albopictus*)

Fait à Hérouville-Saint-Clair, le 6 mai 2009  
Le Président du C.S.R.P.N. de Basse-Normandie



Jean-Philippe RIOULT